Le pass Culture, une opportunité pour les jeunes **que vous accompagnez!**



Cultures du Cœur et le pass Culture: un partenariat riche de sens

Ces deux structures partagent des valeurs communes d'égalité d'accès aux pratiques culturelles et défendent ensemble ce droit fondamental. **Nos offres sont complémentaires et poursuivent le même objectif:** permettre aux jeunes que vous accompagnez de sortir, se divertir, s'exprimer, s'enrichir et élargir leurs horizons!



Le pass Culture, qu'est-ce que c'est?

Le pass Culture est une application gratuite et géolocalisée, destinée à favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture, d'intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques.

Ce dispositif gouvernemental se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires. Ainsi, chaque jeune âgé de 15 à 20 ans bénéficie d'un montant crédité annuellement sur une application gratuite et géolocalisée afin de découvrir les lieux culturels autour de chez eux, de s'initier à de nouvelles pratiques artistiques et de profiter d'offres en ligne.

En parallèle, un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). Chaque classe, de la 4ème à la Terminale, se voit allouer un crédit de 20, 25 ou 30 euros par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Comment ça marche?

À partir de ses 15 ans et jusqu'à la veille de ses 19 ans, chaque jeune résidant en France peut se créer un compte et bénéficier d'un crédit à utiliser directement sur l'application.

À 15 ans, le compte sera crédité de 20€, à 16 ans et à 17 ans de 30€, puis à 18 ans de 300€, valable pendant 2 ans. Sur l'application, les jeunes auront alors accès à un large choix de biens et d'activité culturelles allant du concert au théâtre en passant par les livres, le cinéma, les cours artistiques ou encore les plateformes numériques (réservées aux jeunes de 18 ans ou plus).

Comment en bénéficier?

- ▶ Pour s'inscrire et bénéficier du dispositif, il est nécessaire de télécharger l'application pass Culture et de se créer un compte avec une adresse mail et un numéro de téléphone.
- ▶ Si le jeune est scolarisé dans un établissement public, il devra s'inscrire avec ses identifiants Educonnect (fournis par l'établissement scolaire). Sinon, il devra faire le parcours d'inscription sur l'application avec une pièce d'identité.
- ▶ A noter que les jeunes étrangers doivent résider en France depuis au moins 1 an et bénéficier d'un titre de séjour pour être éligible.



